

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
SESSION DU 14 DECEMBRE 2020.

AMENDEMENT BUDGETAIRE
BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTE PAR LE GROUPE : RCES

Abonder le budget insertion

Exposé des motifs :

Avant la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015¹, la Région Rhône-Alpes, à la différence de l'Auvergne, finançait les structures de l'insertion par l'économie, notamment les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). Une aide aux postes d'encadrement était alors distribuée à l'ensemble des structures habilitées par l'Etat. Dès 2016, l'exécutif a choisi de financer les structures de l'IAE Auvergnates. En revanche, il subsiste une inégalité de traitement entre les différentes structures, qu'elles soient auvergnates ou rhône-alpines. De plus, toutes les nouvelles ACI créées depuis 2016 n'ont pas accès à l'aide de la Région. L'enveloppe budgétaire n'a jamais été augmentée alors que ce traitement non équitable perdure.

Cet amendement vise à augmenter de 3 millions d'euros l'aide aux postes d'encadrement pour une égalité de traitement entre les structures.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation d'engagement	+ 6 M d'€	Chapitre 931
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 3 M d'€	Chapitre 931 Sous-fonction 1 Rubrique 11
	- 2 M d'€	Chapitre 938 Sous-fonction 8 Rubrique 81
	- 1 M d'€	Chapitre 939 Sous-fonction 1

¹ Loi n°2015-29 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral du 16 janvier 2015